



Contestation sur la date de vente de mes obligations

Par **jmfrancilien**, le **12/10/2009** à **11:59**

Bonjour,

Je me suis rendu vendredi dernier à mon agence bancaire pour vendre mes obligations, en sachant que je pouvais réaliser une plus-value de 461 euros. J'ai donc signé un bulletin d'ordre de bourse pour vendre ces obligations, mais je me suis aperçu, samedi soir, à ma grande stupeur, que ces obligations n'ont été vendues que le lendemain, et qu'entretemps les taux avaient varié de telle sorte que je me retrouve finalement avec une moins-value de 150 euros.

Ne puis-je pas contester cette vente en arguant qu'elle ne s'est faite que le lendemain de mon ordre de vente?

Merci par avance pour vos réponses.

Après m'être renseigné auprès de ma banque, je constate que cette moins-value ne s'explique pas seulement en raison d'une vente différée (alors que j'avais vendu mes obligations un jour ouvré à 16h22), mais aussi en raison de frais de vente importants (près de 400 euros). Mais comme ceux-ci ne m'ont pas été signifiés sur l'ordre de vente que j'ai signé, je me demande si cela ne constitue pas un vice du consentement, étant donné que je n'aurais pas accepté de vendre ces obligations si j'avais été informé de ces frais de vente aussi important.